

Fiche inscription - Cours d'aquagym 2023-2024

Nom/ Prénom : Date de naissance

Adresse : C.P..... : Ville

Téléphone(s) :

E-mail : pour l'enregistrement de votre adresse merci de nous envoyer un mail à infoaquamelodie@gmail.com.

- Certificat médical **obligatoire** pour l'accès aux cours
- 1 Photo d'identité (pour les nouvelles inscriptions)
- Lire, dater et signer le bulletin d'adhésion

COTISATIONS

Au trimestre cours illimités toutes les piscines (Tout trimestre entamé est dû)

- 1er trimestre ➡ septembre 2023 - décembre 2023 : 97€
- 2-ème trimestre ➡ janvier 2024 - mars 2024 : 97€
- 3-ème trimestre ➡ avril 2024 - juin 2024 : 97€
- Carte 10 séances : 75€



*Tarif étudiants, Amicale CHRU Strasbourg, CNRS sur présentation d'un justificatif. Nous consulter.

- Chèque libellé à l'ordre d'AQUAMELODIE
- Virement, RIB de l'association sur demande.
- Espèces uniquement en main propre à la rentrée.

PISCINES FREQUENTEES

- HAUTEPIERRE
- SCHILTIGHEIM
- HARDT
- ROBERTSAU
- OSTWALD

Association loi 1908, inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Strasbourg vol.n°81-FoL.n°177

infoaquamelodie@gmail.com <http://www.aquamelodie.com>  AQUAMELODIE  0612776400

Protection des données

Les informations recueillies sur ce bulletin d'adhésion font l'objet d'un traitement informatisé pour gérer votre inscription et sont destinées au bon fonctionnement de l'association Aqua Mélodie. Constitution du fichier adhérents pour le suivi du, paiement des cotisations, contacts en cas de besoin, vérification de l'aptitude médicale à pratiquer l'activité. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au comité d'Aqua Mélodie :

infoaquamelodie@gmail.com

Durée de conservation des données, un an après le non renouvellement.

Condition de l'exercice de l'activité

- Tout membre reconnaît avoir satisfait à la visite médicale obligatoire de non contreindication à la pratique de l'aquagym et doit fournir le certificat obligatoirement à l'inscription. A défaut, le membre ne sera pas autorisé à suivre les cours.
- L'accès aux vestiaires et au bassin est formellement interdit en l'absence de votre moniteur. Il est également strictement interdit d'aller dans l'eau sans la présence physique au bord du bassin de votre encadrant. L'association se réserve le droit d'exclure tout membre qui ne respecte pas cette obligation.
- L'association ne peut en aucun cas être responsable en cas de vol dans les vestiaires ou au bord du bassin.
- Toute association sportive est tenue à une obligation légale d'assurance.
- Toute absence ou interruption de la pratique d'aquagym, quel qu'en soit le motif et la durée ne peut donner lieu à un remboursement. La cotisation d'inscription reste acquise à l'association. Article 8 des statuts.
- Les adhérents s'engagent à respecter horaires de début et de fin des cours.

▲ L'association n'est pas responsable des mises à disposition des piscines par l'Eurométropole, ni des heures d'ouvertures ou des fermetures temporaires ou pour raisons techniques.

▲ En cas de fermeture de la piscine pour les raisons suivantes : jours fériés, grèves, crise sanitaire / pandémie, intempéries, problèmes techniques, aucun remboursement ne sera possible.

La signature du bulletin d'adhésion engage l'acceptation du règlement.

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance des modalités des protections des données et des conditions mentionnées ci-dessous et m'engage à les respecter.

A..... Le Signature :